
ICANN72 | Réunion générale annuelle virtuelle – Discussions du GAC : l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS
Lundi 25 octobre 2021 – 15h15 à 16h00 PDT

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous vous remercions de votre patience. Dans les 45 minutes à venir, nous allons parler de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Nous continuons à parler des initiatives de la communauté et de l'organisation ICANN pour atténuer l'utilisation malveillante et nous allons peut-être discuter des propositions objectives concrètes des membres du GAC lorsque nous aurons vu la présentation du Japon.

Nous allons donc céder la parole à nos responsables de la question. Qui va commencer ? Laureen.

LAUREEN KAPIN : Oui, c'est moi qui vais commencer, mais je sais que Gabriel voulait tester son micro, donc soyez libre de saluer tout le monde et de tester votre micro.

GABRIEL ANDREWS : Bonjour à tous.

LAUREEN KAPIN : On vous entend bien, mais c'est un peu faible.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je m'appelle Laureen Kapin. Je suis l'une des coprésidentes du groupe de travail sur la sécurité publique et aujourd'hui, nous allons nous focaliser sur l'utilisation malveillante du DNS. Il y aura mes collègues des États-Unis et du Japon et lorsque nous passerons la relève, je leur donnerai l'occasion de se présenter eux-mêmes. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, donc nous allons commencer dès maintenant.

Je voulais commencer par aborder la question des fondements, pourquoi l'utilisation malveillante du DNS est une question importante pour le GAC. Nous allons parler un tout petit peu du cyberdélit, de l'utilisation malveillante du DNS et des composantes de ce cyberdélit et de l'histoire parce que cela a été un thème important, non seulement pour le GAC mais pour d'autres groupes. Mon collègue Gabriel va nous présenter les développements et les événements récents, des événements très positifs, tous. Et il y aura aussi une présentation de notre collègue du Japon, Mr Takeda, sur les changements de bureaux d'enregistrement. Nous parlerons ensuite des différents objectifs de l'ICANN72.

Pourquoi le GAC devrait-il s'intéresser à ce sujet ? Ceux qui ont lu les titres récents doivent avoir vu ces questions de cyberdélinquance, de rançons logiciels et beaucoup de comportements incorrects. Je veux dire que le système de noms de domaine et son utilisation malveillante n'est qu'une partie de la cyberdélinquance. Tous les cyberdélits ne font pas partie de l'utilisation malveillante du DNS. Mais en général, je veux que les gens sachent que les attaques faites par la

cyberdélinquance en 2020 se sont énormément accrues. Il y a eu des rapports récents en ce sens que les incidents de la cyberdélinquance sont mesurés par des indices du PIB. Mais nous ne nous centrons que sur la cyberdélinquance mais dans cette composante du cyberdélit qui est facilité par le système de noms de domaine. Et l'utilisation malveillante du DNS est essentiellement une menace pour les utilisateurs de l'internet et c'est aussi une menace pour la stabilité et la résilience du DNS et de sa structure.

Lorsque nous entendons cela, stabilité, flexibilité, résilience, c'est un thème qui nous est très familier parce que cela fait partie justement de la mission centrale de l'ICANN, de protéger la sécurité et la stabilité du DNS.

Alors nous allons parler un tout petit peu de ce en quoi consiste l'utilisation malveillante du DNS. On en a beaucoup parlé et c'est peut-être un terme qui a besoin d'une définition. Mais il y a déjà quelques définitions qui sont disponibles pour la communauté qui sont intégrées dans les contrats. L'utilisation malveillante du DNS tel que cela est stipulé dans les contrats parle des menaces à la sécurité comme le hameçonnage, les réseaux zombies. Et l'équipe de la révision de la confiance, de la concurrence et du choix des consommateurs définit cette utilisation malveillante comme les activités qui sont trompeuses pour l'enregistrement de noms de domaine.

Donc le GAC, le groupe de la sécurité publique et bon nombre d'autres groupes de l'ICANN ont accordé la priorité à la restriction de

l'utilisation malveillante du DNS et ils reconnaissent que les contrats de l'ICANN ont beaucoup de brèches en ce qui concerne l'utilisation malveillante. Cela n'est pas facilement exigible pour atténuer les menaces au DNS et sa structure de manière pertinente. C'est un thème qui a été abordé dans les discussions de la communauté, dans la conformité contractuelle de l'ICANN, dans la correspondance avec le Conseil d'Administration. Et je vous suggère de lire attentivement la communication du 12 février 2020 à l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux où l'on parle de manière spécifique du rôle de la conformité de l'ICANN et des dispositions des contrats qui sont exigibles et des brèches dans les contrats.

Il y a en plus toute une série de contributions dans les différentes équipes de révision, dans l'équipe de la CCT, dans l'équipe de révision du WHOIS, le SSR2 ainsi que de nombreux commentaires concernant aussi la contribution du GAC ainsi que les différents PDP liés aux procédures pour des séries ultérieures pour les nouveaux gTLD. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Lorsque nous parlons de l'utilisation malveillante du DNS, il faut comprendre la fonction de l'ICANN, sur quoi l'ICANN est centrée, sur ce qu'elle peut faire et sur ce qu'elle ne peut pas faire. Lorsque nous réfléchissons à la fonction de l'ICANN, nous pouvons considérer cela du point de vue de son identité sociétale comme une organisation à but non lucratif qui promeut l'intérêt mondial et l'opérabilité et la stabilité de l'internet. Il faut que nous sachions aussi quelle est la mission de l'ICANN, à savoir garantir l'opération sûre et stable du

système d'identificateurs uniques de l'internet et bien sûr, nous devons tenir compte des statuts qui établissent de manière spécifique que l'ICANN peut négocier et mener à bien des accords sur des questions d'intérêt public avec n'importe quelle partie pour respecter sa mission.

Les statuts mettent l'accent aussi en ce sens que l'ICANN s'engage à tenir compte de l'avis de politique publique des gouvernements, c'est-à-dire le GAC. Donc pensons un peu à la fonction concernant les contrats. Et là, je soulèverais deux questions sur ce que disent les contrats et sur ce qu'ils ne disent pas. Donc le contrat d'enregistrement standard, au moins pour les nouveaux gTLD, exige aux opérateurs de registre d'inclure ce que nous appelons des clauses dans leurs contrats. Les opérateurs de registre disent aux bureaux d'enregistrement que les titulaires de nom de domaine ne peuvent pas avoir certains types de comportement illicite comme le piratage, les pratiques frauduleuses et d'autres activités délictuelles en fonction de la législation en vigueur. Cela concerne donc d'éviter de violer la loi en ne menant pas ces activités.

Mais si nous tenons compte des exigences et de ce que l'ICANN peut faire respecter, cela est un critère des opérateurs de registre de l'ICANN pour dire aux bureaux d'enregistrement d'inclure quelque chose dans leurs contrats avec les titulaires de nom de domaine. Cela concerne des documents mais non pas des obligations réelles ou les conséquences au cas où une quelconque de ces parties... Les titulaires de noms de domaine, et eux doivent respecter les bureaux

d'enregistrement, qui doivent à leur tour respecter les opérateurs de registre, et ceux-ci l'ICANN. Et n'importe qui des membres de cette chaîne de liens qui ne respecterait pas cela implique qu'il y a une brèche dans les contrats.

L'ICANN ne peut pas obliger d'un bureau d'enregistrement que ses titulaires de nom de domaine respectent ces clauses. Donc nous avons besoin de quelque chose de plus que ce qui est écrit sur le papier pour inclure certaines clauses dans les contrats. Nous avons besoin aussi de certaines conséquences qui s'ensuivraient s'il y avait une violation du contrat.

Il y a aussi dans les registres où l'on dit que les registres doivent mener à bien une analyse technique pour voir les problèmes de menaces au DNS. Mais le contrat ne dit pas ce qu'il faut faire après. Il y a donc encore une fois une brèche dont bénéficient certains et qui empêche le respect de certaines obligations. Ce ne sont que des exemples, ce n'est pas une liste exhaustive.

Nous avons aussi le contrat standard pour les bureaux d'enregistrement de nouveaux gTLD qui leur demande de faire des recherches sur n'importe quel rapport d'utilisation malveillante. Mais le Conseil d'Administration a reconnu que le contrat avec les bureaux d'enregistrement ne définit pas de manière claire ce que cela signifie, quels sont les pas raisonnables pour pouvoir répondre à des questions pratiques de l'utilisation malveillante du DNS.

Voilà donc quelques exemples. Je voulais donc commencer par expliquer comment et pourquoi cela est important, quelles sont les clauses contractuelles, quels sont les lieux où il pourrait y avoir des améliorations.

Et je cède maintenant la parole à mon collègue Gabriel Andrews qui représente le FBI.

GABRIEL ANDREWS :

Pouvons-nous aborder la prochaine diapositive s'il vous plaît ? Merci beaucoup. Je vais parler de certains développements récents qui se passent depuis notre dernière réunion virtuelle.

En février de cette année, le département de la conformité contractuelle de l'ICANN a mené à bien un audit pour voir quel était le comportement des bureaux d'enregistrement par rapport à cela. En août de cette année, on a publié les résultats de cet audit pendant lequel on a enregistré 126 bureaux d'enregistrement et on les a choisis parce qu'ils couvraient presque 90 % des gTLD. À la fin de l'audit, ils ont vu qu'il y avait 111 bureaux d'enregistrement qui avaient besoin d'un suivi pour un potentiel non respect, 111 donc demandaient un certain type d'action supplémentaire.

Il y a eu des rapports de non conformité des sites web où il y avait des procédures d'utilisation malveillante ou bien où l'on ne publiait pas l'information ou on ne répondait pas aux demandes d'information ou enfin des sites web où il n'y avait pas de procédure d'application de l'utilisation malveillante.

Il y en a eu 111 qui ont demandé un travail supplémentaire, 92 bureaux d'enregistrement ont pris des mesures tout de suite et 19 sont en train de mettre en œuvre des changements.

Même si nous apprécions que cette mesure ait été appliquée, nous voulons souligner l'importance de ces audits réguliers. Et nous savons que cela implique un grand effort pour pouvoir garantir que l'on puisse identifier ces mécanismes de prévention de l'utilisation malveillante et de signalement de l'utilisation malveillante.

Le SSR2. Le GAC a demandé en janvier de cette année, suivant les statuts constitutifs de l'ICANN, de publier le deuxième rapport du SSR2 qui parle de la sécurité, de la fiabilité, de la stabilité et de l'interopérabilité globale et des processus administrés par l'ICANN. Auparavant, on a fait une révision pour le GAC sur certaines recommandations du rapport du SSR2, notamment les recommandations 8 à 15 ont eu une importance spéciale.

Le Conseil a répondu au SSR2 et bien que l'on ait répondu, il y a quelques réponses qui ne semblent pas complètes. La recommandation 8.1 demande que l'organisation ICANN prépare une équipe de négociation incluant des spécialistes sur la sécurité et l'utilisation malveillante. Le Conseil a rejeté la recommandation disant que l'ICANN travaille pour l'intérêt public et pas les parties contractantes.

D'autre part, il y a la recommandation 9.4 qui a demandé au Conseil de demander à l'équipe de la conformité contractuelle de préparer

des rapports périodiques avec les outils qui manquaient et de les aider pour appuyer l'organisation. Le Conseil a répondu que ces recommandations ne pouvaient pas être approuvées car elles impliquent « des changements aux contrats ». Nous pensons que ces réponses sont en conflit avec ce que l'ICANN négocie, comme par exemple les engagements d'intérêt public. D'autre part, il semblerait que l'on suggère que le département de la conformité contractuelle devrait faire une liste des outils nécessaires pour résoudre les menaces au DNS.

Il y a eu plusieurs recommandations qui demandaient que l'organisation considère ou évalue au sein des activités l'utilisation malveillante du DNS des améliorations dans les rapports de l'utilisation malveillante, l'utilisation d'un portail d'utilisation malveillante ; tout cela semblait être au-delà de ces conversations. Il nous intéresse que l'organisation participe à ces conversations.

On a mené une série où on a publié des rapports, des documents et des lettres sur l'utilisation malveillante du DNS. La plupart sont très récents et nous n'avons pas encore des commentaires là-dessus. Mais les membres du GAC pourraient peut-être obtenir ou voudraient obtenir des copies de ces documents qui incluent des rapports sur le panorama 2021 sur le hameçonnage. Il y a des statistiques intéressantes, par exemple 65 % des domaines sont associés au hameçonnage et ont été créés de manière malveillante. C'est amusant en quelque sorte si cela vous intéresse.

D'autre part, il y a un rapport du groupe technique face à des attaques importantes au système de noms de domaine, comme par exemple le *sea turtle* et le DNSpionage. Ce sont des attaques sophistiquées qui attaquent la structure du DNS et il y a des documents de 45 ou 50 pages à ce propos. Ce sont des questions très récentes et il faut dire que ce sont des questions qui ne sont pas encore finies. Il y a des conversations en cours avec la communauté de l'ICANN qui ont été très intéressantes et qui ont abordé toutes ces questions, par exemple une séance d'information sur Conseil sur l'utilisation malveillante du DNS qui a eu lieu la semaine dernière ou en début de cette semaine, je ne me souviens plus. Le dialogue a été très productif avec les orateurs et les participants à travers le chat. Si vous n'avez pas encore pu voir tout ce que je viens de vous mentionner, vous pouvez accéder au document parce que c'est vraiment très intéressant.

Il y a l'équipe de cadrage de la GNSO qui s'occupe d'enregistrer l'exactitude des données et l'utilisation malveillante du DNS. Enfin, je devrais parler de cette question. Il y a encore un point que je voudrais aborder, soit la question de l'exactitude des données d'enregistrement du DNS.

Cette question est importante. Pourquoi ? Parce que l'exactitude des données d'enregistrement est utile pas seulement pour l'enregistrement malveillant de domaines mais aussi pour l'identification des victimes de délits de l'utilisation malveillante du DNS et pour la dissuasion avant l'utilisation malveillante du DNS. C'est un facteur de dissuasion.

Enfin, il y a des conversations informelles avec des membres de la communauté de l'ICANN qui suggèrent que l'on avance avec des développements potentiels de la plateforme d'utilisation malveillante. C'est un peu tôt pour donner des nouvelles à cet égard, mais c'est une question très positive et vous en entendrez parler au fur et à mesure de son développement. Cet outil pourrait améliorer la confiance et l'efficacité dans la réalisation de rapports sur l'utilisation malveillante.

Cela dit, je vais passer la parole à monsieur Takeda du Japon.

LAUREEN KAPIN : Pendant ce temps, nous passons à la diapositive suivante.

TAKEDA MASAMICHI : Vous m'entendez bien ?

GABRIEL ANDREWS : Oui, on vous entend parfaitement.

TAKEDA MASAMICHI : Merci de me donner l'occasion de partager avec vous ceci depuis le Japon.

Dans des réunions précédentes du GAC, nous avons parlé de l'utilisation malveillante du DNS en termes de conformité contractuelle entre l'ICANN et les bureaux d'enregistrement. Nous

voudrions présenter aujourd'hui une perspective qui s'appelle « registrar hopping » en anglais. On change de bureau d'enregistrement si un tiers dénonce l'utilisation malveillante d'un nom de domaine. Mais je voudrais vous expliquer le processus complet de cette question.

Il s'agit de l'utilisation malveillante d'un nom de domaine. Une troisième partie informe l'utilisation malveillante. Le bureau d'enregistrement transfère le nom de domaine du bureau A au bureau B. Et je crois que le bureau d'enregistrement fait une enquête sur l'utilisation malveillante avant de faire le transfert d'un bureau d'enregistrement à un autre. Pourtant, ce patron se répète en utilisant le même nom de domaine de manière continue.

Au Japon, le « registrar hopping » se produit et utilise l'utilisation malveillante du DNS. Le bureau d'enregistrement doit faire une enquête sur ces cas d'utilisation malveillante. Nous pensons que cette méthode empêche que les bureaux d'enregistrement connaissent l'identité des titulaires. Et ce qu'il faut faire, c'est suspendre ce nom de domaine. Sans réglementations, cette méthode permet aux bureaux de continuer avec l'utilisation malveillante en utilisant toujours le même nom de domaine. Nous passons à la diapositive suivante s'il vous plaît.

Je voudrais souligner deux défis par rapport à cette méthode. Même si une partie tierce prend des mesures comme dénoncer l'utilisation malveillante d'un bureau d'enregistrement, ce tiers doit répéter cette procédure à cause de la méthode dont je viens de vous parler. Selon le

RAA 3.18, le bureau d'enregistrement doit prendre des mesures pour mener une investigation, mais nous ne savons pas si le bureau d'enregistrement peut faire une investigation sur le titulaire ou sur un autre bureau d'enregistrement.

Je voudrais proposer que le GAC commence à discuter du « registrar hopping » et à prendre des mesures pour renforcer la conformité contractuelle entre l'ICANN et les bureaux d'enregistrement.

Je vous remercie de nous avoir permis de partager cette préoccupation pendant cette réunion du GAC et nous espérons pouvoir continuer à parler de cette question. Merci beaucoup de votre attention.

LAUREEN KAPIN :

Je tiens à remercier notre collègue du Japon de sa présentation. Nous passons donc à la prochaine diapositive maintenant.

Voilà la partie de la présentation dans laquelle nous vous donnons des informations générales sur les avis préalables du GAC et les déclarations.

Mais avant cela, je voudrais donner du crédit à un grand nombre d'initiatives volontaires. Dans le chat, on a mentionné l'Institut de l'utilisation malveillante du DNS qui reçoit avec plaisir toutes les questions qui concernent les initiatives futures. Nous vous remercions de ce que vous avez proposé ; c'est quelque chose de très important, notamment du fait qu'il y a une espèce de chambre où les parties

contractantes peuvent communiquer sur les meilleures pratiques et les questions d'intérêt commun.

Nous savons que le groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre participe à différentes initiatives liées aux meilleures pratiques pour créer un programme de notificateurs de confiance qui peut simplifier la résolution de l'utilisation malveillante, aussi des questions liées aux adresses email corporatives acceptées. Il y a donc une série d'initiatives et d'idées que l'on prend en considération.

Nous nous réunissons périodiquement avec nos collègues des opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement. Nous sommes ciblés sur l'amélioration des clauses des contrats et ceci ne doit pas nous éloigner du grand travail que l'on fait et de savoir qu'un grand nombre d'opérateurs de registre et que des bureaux d'enregistrement qui participent aux processus de l'ICANN, ce sont les bons opérateurs de registre et les bons bureaux d'enregistrement qui s'occupent de votre réputation, qui se soucient vraiment de l'internet et qui se soucient de leur propre réputation. Ils veulent être connus comme les bons acteurs. Les bons acteurs ne nous préoccupent pas en définitive.

L'équipe de révision de la confiance du consommateur a considéré d'analyser l'utilisation malveillante du DNS. Elle a fait une étude sur la question et on a pu voir que l'utilisation malveillante est concentrée sur très peu de domaines, sur très peu d'opérateurs de registre et de bureaux d'enregistrement. Il y a une concentration de l'utilisation malveillante dans des parties qui incluent très peu d'organisations. Ce

n'est pas exclu, mais il y a des données statistiques qui démontrent ce que je viens de vous mentionner. Et les mauvais acteurs sont ce qui crée le besoin d'avoir des clauses contractuelles plus solides de sorte à ce qu'il y ait des conséquences plus graves s'ils ne respectent pas leurs responsabilités quant au fait de garantir qu'il n'y aura pas d'utilisation malveillante.

En fait, nous ne voulons pas un cadre des contrats qui mène les entreprises à ces que les mauvais acteurs, c'est-à-dire les délinquants en définitive, travaillent parce qu'on suppose que c'est un paradis pour ceux qui peuvent en profiter. Nous voulons que ce soit un jeu équitable pour que tout le monde joue avec les mêmes règles du jeu et pour cela, il faut des règles claires.

Cela dit, je vais continuer avec nos débats sur les commentaires précédents du GAC pour que vous ayez une idée du contexte. Et bien que nous avons commencé avec l'ICANN68, la cible du GAC sur l'utilisation malveillante du DNS date de bien plus avant. C'est une question qui préoccupe le GAC continuellement. Mais plus récemment, dans son communiqué de l'ICANN68, nous remercions les efforts de différentes parties prenantes, des opérateurs de registre, des bureaux d'enregistrement, du SSAC, de l'ICANN et on met la cible sur le renforcement des capacités, sur la formation pour les pays qui sont les plus affectés par cette question.

L'organisation a des activités de renforcement des capacités. C'est un travail excellent qui est très apprécié par ceux qui peuvent y participer. Nous savons aussi que les nouvelles initiatives pour

aborder l'utilisation malveillante du DNS ne devraient pas remplacer les initiatives existantes. Nous encourageons le Conseil d'Administration à s'engager dans différentes instances de travail concernant l'utilisation malveillante du DNS.

Pour ce qui est de la réunion 69 de l'ICANN, nous avons présenté notre avis au groupe de travail sur les procédures pour des séries ultérieures. Nous avons pris note de la position du groupe de travail sur les séries ultérieures en ce sens que l'utilisation malveillante du DNS ne s'applique pas seulement aux nouveaux gTLD, mais cela doit être appliqué de manière holistique, c'est-à-dire que nous devons avoir une vision holistique et ne pas nous centrer seulement sur les nouveaux gTLD.

Nous avons aussi remarqué l'importance des recommandations de l'équipe de révision de la CCT et du SSR2 et nous sommes préparés pour travailler avec le Conseil d'Administration et avec la communauté sur ces thèmes, en particulier en ce qui concerne des propositions de politiques et de clauses contractuelles pour mettre fin ou pour réduire l'utilisation malveillante du DNS. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Dans les communiqués les plus récents, nous avons signalé que l'utilisation malveillante du DNS est une question qui doit être abordée avec la communauté avant la prochaine réunion. C'est une espèce de règle de maintien de la santé, nous assurer que la maison est en bon état avant de la rénover et de dire « je fais quelque chose ».

Et nous nous sommes centrés aussi sur la prise de mesures garantissant que non seulement les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement mais aussi les utilisateurs respectent les dispositions. Nous saluons cet Institut de l'utilisation malveillante du DNS qui vient d'être lancé comme indiqué sur le chat.

Dans le communiqué le plus récent de l'ICANN71, nous avons salué les efforts pour développer des mécanismes volontaires, mais nous ne croyons pas qu'ils doivent se substituer aux dispositions préalables qui couvrent non seulement les bons acteurs mais aussi les mauvais acteurs avec des conséquences. Le GAC a souligné aussi ce besoin de développer et de mettre en œuvre des améliorations dans les dispositions contractuelles. Nous allons aussi continuer à suivre de près les développements, y compris la mesure de l'information de l'utilisation malveillante du DNS avec ces mêmes rapports présentés par l'ICANN pour que la communauté sache ce qui arrive avec l'utilisation malveillante du DNS et où cela se produit afin qu'il y ait une transparence et que cela permette à la communauté de prendre des mesures avec l'information pertinente.

Si vous me permettez, je ferai une pause pour m'assurer que nous aurons le temps pour les questions et pour les discussions. Je crois que nous en avons le temps ; c'est la dernière diapositive si je ne m'abuse.

Je cède la parole encore une fois à Manal pour commencer la séance de questions et réponses et les commentaires. Enfin, je nous félicite nous-mêmes du travail que nous avons fait jusqu'ici.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen et merci aussi Gabriel et Takeda des présentations très informatives. Je vois s'il y a des commentaires ou des demandes pour prendre la parole.

J'ai partagé aussi sur le chat le tableau de bord du Conseil d'Administration avec les outils pour ceux qui sont intéressés. C'est la fiche de suivi qui indique les recommandations et les actions mises en œuvre par le Conseil d'Administration avec les fondements pertinents. Je crois que cela est classé sur cinq catégories ou plus, je ne m'en souviens pas exactement en ce moment. Mais on a les recommandations qui sont acceptées, les recommandations rejetées et un bon nombre sont encore en attente et elles peuvent encore être en attente pour voir si elles seront acceptées ou rejetées et elles peuvent être en attente aussi suivant l'information supplémentaire pour savoir si après on les acceptera ou on les rejettera. C'est une fiche intéressante. Comme Gabriel et Laureen nous ont expliqué, c'est un thème intéressant et cela est inclus aussi dans nos questions au Conseil d'Administration. J'ai partagé l'URL sur le chat au cas où vous voudriez voir toutes les questions.

LAUREEN KAPIN : Je voulais mentionner que nous avons sur l'écran aussi les objectifs de l'ICANN72. Pour ceux qui considèrent encore la possibilité de poser une question, il y aura toujours d'autres séances pour poser des questions bien sûr. Comme vous le voyez, nous allons travailler sur la

fiche de suivi du Conseil d'Administration sur l'équipe de révision SSR2. Ensuite, il y aura l'audit de conformité des bureaux d'enregistrement. Il y aura la considération du SSAC pour une approche interopérable pour gérer l'utilisation malveillante du DNS. Cela inclut la création d'un facilitateur de réponse commune ainsi que la possibilité de signaler la capacité de l'ICANN pour négocier des accords pour le respect de l'intérêt public, y compris pour les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre, tenant compte du fait que l'ICANN est une société pour le bien fait public, qu'on a demandé de garantir la sécurité et la stabilité des identificateurs uniques de l'internet, qu'elle est bien positionnée pour recevoir des apports sur la politique publique, négocier des mises à jour pour les accords ou les contrats avec les bureaux d'enregistrement et les registres et déterminer les obligations pour détecter et répondre aux menaces de sécurité et à l'abus. Ce sont des points qui seront abordés à l'ICANN72 et sur lesquels vous pourrez revenir sur vous avez des questions.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen de cette excellente présentation. J'espère que vous pourrez cliquer sur ces liens et que vous pourrez participer à la discussion.

Il ne me reste qu'à vous remercier, remercier Laureen, Gabriel et tous les membres du PSWG. Et je remercie tout spécialement Mr Takeda de sa présentation sur l'expérience japonaise sur le changement de bureaux d'enregistrement. Je vous remercie de votre attention.

malveillante du DNS

FR

Et sur ce, nous finissons notre discussion sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons une pause d'un peu plus de 35 minutes et nous allons nous retrouver encore une fois à 23 h 30 UTC pour notre réunion avec la GNSO. Merci à vous tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]